



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Parlement

Question écrite n° 18526

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale s'il estime pas préoccupante la diminution, de 1958 à la présente législature, de l'espace consacré par la presse au compte rendu des débats parlementaires.

### Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement constate qu'il n'existe à sa connaissance aucune statistique ni étude sur le sujet et peut confirmer à l'honorable parlementaire que la presse dispose de l'entière liberté d'accorder la place qu'elle estime nécessaire au compte rendu des débats parlementaires. Les médias audiovisuels consacrent un temps d'audience aux débats importants, aux questions ainsi qu'aux interviews de parlementaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18526

**Rubrique :** Presse

**Ministère interrogé :** relations avec l'assemblée nationale

**Ministère attributaire :** relations avec le parlement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4738

**Réponse publiée le :** 10 juillet 1995, page 3000